

Commission technique SSDS

Aux groupements régionaux de la Swiss Sheep Dog Society

Egerkingen, le 10.04.2024

Requête d'une phase de test de 2 ans "Epreuves de travail limité et classements journaliers".

La commission technique de la SSDS fait une demande pour l'introduction d'une phase de test de deux ans (durée 01.09.2024-31.08.2026) avec les nouveautés suivantes :

- Classements journaliers pour tous les trials SSDS
- Collecte de points de qualification pour les CS lors des trials KI2 et KI3, également lors des épreuves de travail dites limitées.

La commission technique a discuté en détail d'une première demande du groupement régional de la Suisse Centrale lors de deux séances et avec l'aide d'un groupe de travail. La forte demande d'épreuves de travail, le souhait d'offrir des conditions équitables à tous les participants, la taille limitée des troupeaux et les conditions d'éclairage limitées sont autant de raisons qui poussent la commission technique à redéfinir certains piliers de notre règlement. Pour l'essentiel, il s'agit d'essayer d'organiser des épreuves avec un nombre limité de moutons et de chiens, afin que les organisateurs\* disposant d'un petit nombre de moutons puissent également proposer des épreuves permettant de collecter des points de qualification pour les CS. De plus, on aimerait essayer de mettre en place de manière conséquente un système de classement journalier, car les conditions (moutons et météo) sont parfois très différentes sur deux jours différents.

La commission technique ose donc franchir le pas et adapter le système de trial aux conditions actuelles et aux souhaits des membres de l'association grâce aux nouveautés décrites ci-dessus.

Le nouveau système de qualification et les classements journaliers doivent être mis en œuvre pendant une période de 2 ans dans le cadre de la procédure de test.

Début : 01.09.2024 (saison de trial 2024/2025)

Fin : 31.08.2026 (après la saison de trial 2025/2026).

Lors de l'assemblée générale au printemps 2026, un vote aura lieu pour décider si la procédure de test doit être supprimée ou mise en œuvre.

N'hésitez pas à faire part de vos réactions et de vos suggestions aux délégués des groupements régionaux. Le vote sur cette proposition aura lieu lors de la prochaine réunion de la CT du 12 juin 2024.

## **Points de demande en détail**

### **Classements journaliers**

Toutes les épreuves de travail ne se déroulent plus que sous forme d'épreuves journalières, il y a donc à chaque fois des classements journaliers pour toutes les classes. Une manifestation peut comporter plusieurs épreuves de travail sur différents jours, mais chaque épreuve de travail est clôturée et évaluée individuellement en tant qu'épreuve d'une demi-journée ou d'une journée.

### **CL2**

Une épreuve de travail peut être limitée ou non limitée.

Une épreuve limitée compte comme épreuve de qualification pour les CS si au moins 16 équipes sont classées (y compris les abandons et les disqualifications ; autrement dit, 16 chiens doivent avoir pris le départ).

Les points de qualification sont répartis comme suit : 10-8-6-5-4-3-2-1 (points pour les 8 meilleures équipes, mais au maximum 50% des participants).

Comme auparavant, les 8 meilleures équipes du classement annuel se qualifient pour les CS (3 meilleurs résultats de classement, au moins 1 départ).

### **CL3**

Une épreuve de travail peut être proposée de manière limitée ou illimitée.

Une épreuve limitée compte comme épreuve de qualification pour les CS si au moins 20 équipes sont classées (y compris les abandons et les disqualifications ; autrement dit, 20 chiens doivent avoir pris le départ).

Les points de qualification sont répartis comme suit : 10-8-6-5-4-3-2-1 (points pour les 8 meilleures équipes).

Comme auparavant, les 50 meilleures équipes du classement annuel se qualifient pour les CS (3 meilleurs résultats de classement, au moins 1 départ).

### **Répartition équitable des places de départ malgré la limitation**

Si un GR organise plusieurs classes limitées identiques lors de demi-journées ou de journées consécutives, le plus grand nombre possible d'équipes différentes doit pouvoir prendre le départ. Les partants qui n'obtiennent pas de place de départ lors de la première épreuve doivent être privilégiés lors de l'épreuve de travail suivante de la même manifestation.

Limites possibles :

-max. 20 participants, limité selon l'entrée des inscriptions

-Uniquement les participants de la classe 3 qui ne prennent pas le départ d'une qualification CE sur le même terrain les jours suivants.

### **Qualifications CE/CM**

La qualification CE/CM est ouverte à toutes les équipes qui peuvent justifier de 2x un AKZ en classe 3. La qualification CE/CM ne doit pas être limitée dans son ensemble.

Les places de départ doivent être réparties sur un nombre de jours aussi réduit que possible (2 jours en général) et le nombre de départs doit être réparti uniformément. Le nombre de partants par jour ne doit pas être inférieur à 20 sans raison.

Les points de qualification sont répartis comme suit : 10-8-6-5-4-3-2-1 (points pour les 8 meilleures équipes, mais au maximum 50% des participants). Seuls des classements journaliers seront également tenus dans les manches de qualification pour les CE/CM. Comme auparavant, les 8 meilleures équipes du classement annuel se qualifient pour les CE/CM (3 meilleurs résultats de classement, au moins 1 départ).

### **Points non clarifiés**

Si des points peu clairs devaient apparaître pendant la phase de test, la commission technique décidera de leur traitement.